

PUIGMAL Daniel, Secrétaire Général DDEA10 - B.P.769 - 10026 TROYES

Téléphone: 03.25.46.20.77 - Port.: 06.82.30.13.67

Courriel: <u>Daniel.Puigmal@i-carre.net</u>

Daniel PUIGMAL
De l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE

À

Mme Hélène EYSSARTIER Directrice des Ressources Humaines Tour Pascal B 92055 LA DEFENSE CEDEX

TROYES, le 21 décembre 2009

Madame La Directrice,

Je suis alerté par nos adhérents sur l'absence de positionnement officiel du service social du MEEDDM dans le cadre de la création des Directions Départementales Interministérielles et notamment des Directions Départementales des Territoires.

Conscient des changements importants que ces réformes allaient induire, j'ai fait part de mes craintes auprès de votre service à plusieurs reprises :

- en novembre 2008 à l'occasion d'une déclaration préalable lue en CAP, la réponse de l'Administration avait été "de ne pas ne pas nous inquiéter".
- -lors d'une réunion d'échange le 16 septembre 2009 avec M. MALFILATRE, j'ai étayé mes propos par les résultats d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des professionnels du service social. Outre le fait de rappeler la grande inquiétude de nos collègues, j'ai proposé des pistes de solutions concrètes. L'Administration s'était alors engagée à faire parvenir rapidement aux DREAL un courrier donnant des directives quant à l'organisation du service social. Force est de constater qu'à ce jour, c'est à dire trois mois plus tard, aucune instruction n'est parvenue dans les DREAL.
- -enfin, lors de sa dernière séance plénière du 15 décembre 2009, le CCAS a alerté l'Administration sur cette situation.

J'ai aujourd'hui la confirmation de la pertinence de nos interrogations.

En effet le **choix** de l'assistant(e) de service social en DDI se fera **par le Préfet** sur **proposition du DDI** suivi d'une **convention avec le DREAL**.

Le service social du MEEDDM n'est pas le seul à se positionner sur les DDI et cette incertitude génère, à juste titre, chez nos collègues, beaucoup de questionnements et d'inquiétudes.

Il existe d'autres services sociaux dans d'autres Ministères, qui réfléchissent ensemble à leur organisation sur le territoire.

Aujourd'hui, les assistant(e)s de service social sont en grande majorité en résidence administrative dans les DDEA et DDE. Quelle légitimité aurons nous à demeurer dans les DDT au 04/01/2010 ?

De plus, s'il est mis fin à l'intervention du service social dans les DDT, la plupart des postes deviennent caduque !

Je ne doute pas que notre Ministère reste très attaché à son service social du travail qui a su, dans ce contexte de fortes turbulences, apporter une plus value dans l'accompagnement des agents.

C'est pourquoi, afin de maintenir un service social efficient, partenaire indispensable dans la gestion des ressources humaines, je vous demande de donner des orientations claires aux DREAL et que notre Ministère participe aux réflexions en cours avec les responsables de service social des autres Ministères.

Je reste à votre disposition pour échanger avec vous sur ces différents points.

Je vous prie de croire, Madame La Directrice, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général De l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE

Daniel PUIGMAL

Copie:

Mme Laurence NAVARRE (RS) Mme DominiqueVARAGNE (PSP)